Université du domicile
CENTRE DE FORMATION

PARCOURS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

POUR LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE

Particuliers Employeurs
Emploi à domicile

QUELS TYPES D'ACTIONS SONT FINANCÉS ?

Chaque année, les partenaires sociaux définissent des actions dites « prioritaires » que se trouvent dans l'offre prioritaire adressée à tout notre réseau d'organismes de formation sous-traitants labellisés IPERIA.

Vous trouverez ci-dessous la liste de ces actions sur le site **IPERIA** : www.iperia.eu

OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

À l'issue de l'accompagnement, le candidat pourra mesurer au travers de son dossier de recevabilité et de son dossier de présentation et jury de certification, pour obtenir tout ou partie de la certification visée, titre ou bloc(s).

CANDIDAT À LA VAE ?

Votre parcours en 4 étapes

1 DÉFINITION DU PROJET

Il s'agit, dans un premier temps, de réaliser vous-même le bilan de votre situation en revenant :

- Vos expériences (salariées, non salariées, bénévoles)
- Vos formations (initiales et continues)
- Vos activités en milieu professionnel, telles que :
  - Stages pratiques
  - Périodes de mise en situation professionnelle
  - Préparations opérationnelles à l'emploi (POE)
  - Accompagnement par un tuteur (contrats d'apprentissage, professionnalisation ou aides)
- Votre chois de certification envisagée

Cela vous donnera de la visibilité sur la certification pour préparer au mieux votre demande de VAE.

2 FAISABILITÉ DU PROJET

Vous parcours professionnels sont tous différents. Notre partenaire IPERIA peut vous proposer un accompagnement sur mesure afin que votre conseiller puisse faire le point sur vos besoins afin d'apporter une réponse adaptée. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter IPERIA :

0800 820 920 / Formulaire de contact
Service et appel gratuits

Un conseiller en orientation et en évolution professionnelle sectoriel IPERIA prendra contact avec vous dans les 48h, indiquera votre dossier de recevabilité et vous fera un point sur votre situation. Il vous présentera les différents parcours selon vos besoins et l'étendue de votre expérience professionnelle, au travers de plusieurs formules proposées en certification visée*. Si nécessaire, une formation adaptée aux besoins pourra vous être proposée en amont de votre VAE.

3 PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

À la suite de la notification de votre recevabilité, l'UDD vu en suite organisera parfaitement votre trajet avec vous accompagnant. Cet accompagnement vous permettra de mettre en valeur votre compétences, tout en vous faisant, afin de rédiger et présenter efficacement votre dossier devant le jury de certification.

Cet accompagnement d'une durée moyenne 14H dans sa globalité et d'envisager une suite de parcours (préparation à un nouveau passage devant le jury et ces dîches ou de réussite partielle ; poursuite votre professionnalisation).

*Les 3 formules proposées : **IPERIA** – Assistant maternel, Tronc commun – **IPERIA** ETTR – Aide à domicile, Tronc commun – **IPERIA** Particulier employeur, Tronc commun – **IPERIA** Particulier employeur, Tronc commun + Spécifique Particulier employeur

*Titre à Finalité professionnelle **IPERIA** – Employé familial – **IPERIA** ETTR – Aide d'accompagnement à la personne – **IPERIA** Particulier employeur – Assistant maternel – **IPERIA** Particulier employeur – Jardinier – **IPERIA** Particulier employeur – Entretien de la maison et du linge

*Titre à Finalité professionnelle **IPERIA** – Employé familial – **IPERIA** ETTR – Aide d'accompagnement à la personne – **IPERIA** Particulier employeur – Assistant maternel – **IPERIA** Particulier employeur – Jardinier – **IPERIA** Particulier employeur – Entretien de la maison et du linge

*Titre à Finalité professionnelle **IPERIA** – Assistant de la maternelle – Tronc commun – **IPERIA** Particulier employeur – Assistant maternel – **IPERIA** Particulier employeur – Jardinier – **IPERIA** Particulier employeur – Entretien de la maison et du linge

*Titre à Finalité professionnelle **IPERIA** – Assistant de la maternelle – Tronc commun – **IPERIA** Particulier employeur – Assistant maternel – **IPERIA** Particulier employeur – Jardinier – **IPERIA** Particulier employeur – Entretien de la maison et du linge

*Les formations proposées dépendent de votre choix de certification visée et de votre situation professionnelle. Le conseiller en orientation et en évolution professionnelle sectoriel IPERIA vous en parlera.

4 ENTRETIEN AVEC LE JURY DE CERTIFICATION

Le temps d'échange avec les membres de jury vous permettra de valoriser toutes les compétences présentées dans votre dossier (et à la fois mesurer au regard de la certification visée* et définitives.

Un entretien post-jury vous sera proposé avec un conseiller en orientation et en évolution professionnelle sectoriel IPERIA afin de faire le point sur votre VAE.

Cet entretien post-jury vous permettra de vous faire des ou globalité et d'envisager une suite de parcours (préparation à un nouveau passage devant le jury et ces dîches ou de réussite partielle ; poursuite votre professionnalisation).

COMMENT FINANCER VOTRE PARCOURS ?

À compter du 1er avril 2020, de nouvelles règles de financement du VAE sont mises en place par la branche des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

Salariés du secteur

☑ Accompagnement à la recevabilité gratuit

☑ Proposition de la branche (Plan de développement des compétences) pour les salariés du secteur) ou CPF pour tous les publics

☑ Compléments formatifs possibles dans la limite des 58h du plan de développement des compétences

Autres publics

☑ Accompagnement à la recevabilité gratuit

☑ Accompagnement post recevabilité non pris en charge par le plan de développement des compétences

Le conseiller en orientation et en évolution professionnelle sectoriel IPERIA se tient à votre disposition pour vous en parler.

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE POST-JURY

Ouvert aux candidats en situation de validation partielle

☑ Module de 14h

☑ Financement branche (plan de développement des compétences pour les salariés du secteur) ou CPF pour tous les publics

Prérequis

Le VAE n'est pas ouverte au accès universel à la VAE. Le dispositif VAE est ouvert à toutes les personnes ayant exercé des activités en diplôme visé - salariés travaillant dans le secteur privé ou public, demandeurs d'emploi, conscrits et bénévoles, elus et responsables associatifs. Il est nécessaire de justifier d'une activité en rapport avec la candidat « doit être le conseiller en orientation et en évolution professionnelle sectoriel IPERIA qui en fait le point lors de l'acquisition d'une certification et vaut sa notification de recevabilité.

Quelles sont les conditions de prise en charge des salaires et frais de vie ?

	A DÉMÉTRIS ASSISTANT MATERNEL	A DÉMÉTRIS ETTR	SALARIÉ DU PARTICULIER EMPLOYEUR
Obtenir l'accord d'un employeur (pour un particulier employeur pour pouvoir partir en VAE	☑	☑	☑
Être en activité durant toute la formation avec l'employeur (pour l'obtenir salarié)	☑	☑	☑
Compléter un questionnaire d'évaluation des besoins en amont de la VAE	☑	☑	☑
Être signé « contrat d'assistant maternel » par le Conseil Départemental	☑		

Conditions sous à fournir complété et accompagné des pièces justificatives obligatoires qui conditionnent la prise en charge de la VAE.

Sous quel délai pouvez-vous partir en accompagnement VAE ?

Délai minimal de **30 JOURS**

- à partir de la confirmation de la faisabilité du projet
- à partir de votre positionnement sur le module d'accompagnement à la VAE post-jury

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Parce que nos formateurs et nos accompagnements se veulent inclusifs, merci nous en informer au préalable afin de mettre à disposition les aspirants et les aménagements adéquats.

Toute une liste de formation et de mesures pédagogiques peuvent être adaptés sur demande.

Pour toute question relative à ces aspects, vous pouvez contacter notre référente handicap à l'Université parentale : ambassadrice : 06 70 32 86 77

Comment est pris en charge l'accompagnement VAE ?

Le coût de votre accompagnement pourra être pris en charge sous réserve que vous remplissez les conditions précédentes.

Le remboursement de votre salaire et/ou allocation de formation ainsi que les frais annexes éventuels (km, repas, nuitée) seront remboursés par votre employeur conformément aux les parties « engagements » et « notice » du Bulletin d'inscription.

QUELLES SONT LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ?

Ensemble des accompagnements à la VAE est susceptible d'être proposé selon les modalités :

PRÉSENTIELLE
Alternance d'ateliers collectifs et de suivis individuels

FLEXI-PRÉSENCE
Mêmes ateliers et suivis individuels mais que vous pouvez choisir de suivre en présentiel ou en distanciel (ateliers synchrones, vis-ressource). Accompagnement personnalisé durant votre parcours. Vous pouvez bénéficier de ressources en ligne et de conseils sur votre à la disposition avec vos ressources et vos conseillers.

FLEXI-DISTANCE
Conseils avec de temps et activités en distanciel (synchrone ou la classe virtuelle) et en présentiel (ateliers collectifs et suivis individuels). Vous pouvez choisir de vous accompagner avec vos ressources et vos conseillers.

FLEXI-AUTONOME
Mêmes d'accompagnement sur les participants pouvant accéder au contenu pédagogique et aux ressources numériques à distance. Vous pouvez choisir de vous accompagner avec vos ressources et vos conseillers